



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE 2025-09

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure pour le numéro de lot 3 767 440 appartenant à M. Luc Poirier et M^{me} Linda Laberge lors de la séance ordinaire du conseil, le 7 juillet 2025, à 19h, à la salle communautaire situé au 1010, chemin Ste-Claire.

La dérogation mineure sur laquelle le conseil municipal de Rivière-Beaudette se penchera est de nature à permettre la subdivision d'un lot en deux (2) lots, avec les dimensions suivantes :

-
- Lot 1 : 3 463.8 m² et frontage 58.97 m (conforme);
 - Lot 2 : 1 853.6 m² au lieu de 2800 m² et 27.45 m au lieu de 48.7 m.
-

Le conseil tient par la présente à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 7 juillet 2025, relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 18^{ième} jour du mois de juin deux mille vingt-cinq.

Natasha Pagé,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 18^{ième} jour du mois de juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 18^{ième} jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.

Natasha Pagé
Directrice générale, greffière et trésorière